



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 27 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention de partenariat pour favoriser la transmission d'informations en cas de crise.

Le mercredi 27 novembre 2019 à 17h30, Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète du Puy-de-Dôme et M. Jean-Paul CUZIN, Vice-président en charge du personnel du SDIS représentant Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil d'administration du SDIS, ont signé avec l'association « Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel (VISOV) », une convention de partenariat pour favoriser la transmission d'informations lors d'épisode de gestion de crise.

L'association VISOV est la première communauté virtuelle francophone de volontaires numériques en gestion d'urgence. Elle compte, au 4 juin 2019, près de 150 citoyens volontaires issus de différents horizons. En cas de crise, les internautes de la communauté se relaient pour assurer la veille numérique et relayer les informations officielles au plus grand nombre. Ils participent à l'utilisation des Médias Sociaux en Gestion d'Urgence (MSGU).

La convention signée aujourd'hui a pour but d'actionner ce réseau de soutien afin de faciliter la gestion de crise par la collecte et la production d'information sur une crise en cours et par la diffusion et le partage des informations et conseils de comportement en lien avec cette crise.

Mis en œuvre de la convention

Le dispositif peut-être utilisé à tout moment lors de crise aussi bien lorsque le Centre Opérationnel Départemental (COD) est activé sous la direction de la préfète que par les sapeurs-pompiers du SDIS de leur propre initiative.

L'équipe de soutien opérationnel virtuel (*dénommée ESOV*) peut également être mobilisée et proposer son appui au gestionnaire de crise dès lors qu'un événement est détecté par un membre de l'association VISOV.

L'équipe VISOV est mobilisée principalement :

- pour fournir une remontée de l'information pertinente issue des médias sociaux vers les gestionnaires de crise à l'aide d'un document collaboratif en ligne dont l'accès est restreint aux volontaires de VISOV et aux gestionnaires de crise concernés ;
- pour fournir une cartographie collaborative de ces remontées dont l'accès peut éventuellement être public ;
- pour assurer, à l'aide de ses propres comptes sur les médias sociaux, la diffusion d'informations, notamment concernant les comportements de prudence, les consignes de mise en sécurité ou toute information relative aux moyens d'atténuation de la crise mis à la disposition de la population ;
- pour relayer à l'aide de ces mêmes comptes les appels à la solidarité.

La Préfète se félicite d'un tel partenariat qui permettra de renforcer la réactivité des informations reçues et transmises afin d'assurer la sécurité de tous en lien avec les services opérationnels et les collectivités.